

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderies Les Petits Sourires N.B. LTEE	Numéro de permis 2007047	Date d'inspection Le 11 juin 2024	
Nom de l'établissement Garderies les petits sourires		Numéro de téléphone (506) 532-6700	
Adresse 3060 132 Route Scoudouc NB E4P 3S4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Stephanie Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
30(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu intérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants.	30(3)	14 juin 2024	
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a observé deux bouteilles de yogourt buvable vide sur des étagères à jouet. La mentor en assurance de la qualité a aussi remarqué qu'il avait de la poubelle autour du poêle à bois comme exemple des boîtes de pizza, des tubes de yogourt et des papiers essuie-tout. La mentor en assurance de la qualité a mentionner à l'exploitante que la poubelle devra être ramassé et a fait le rappel à l'exploitante que l'aire de jeu intérieur doit être maintenue sécuritaire et propre. L'exploitante confirme que les déchets qui sont autour du poêle à bois sont des choses qu'il utilise pour commencer le feu, la mentor en assurance de la qualité recommande que l'exploitante place un bac pour mettre la poubelle dedans au lieu de par terre, de cette façon , l'aire de jeu intérieure sera gardée propre.</p>			
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	10 juin 2024	10 juin 2024
<p>Commentaires : Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité a remarqué qu'il avait des petites batteries sur une étagère de jouets .La mentor en assurance de la qualité a tout de suite demandé à l'exploitante de ranger les batteries dans un endroit sécuritaire. La mentor en assurance de la qualité a aussi remarqué des batteries sur une étagère dans une garde de robe qui n'était pas barrée. L'exploitante a tout de suite remarqué et a barré la porte.La lacune est maintenant conforme.</p>			

Commentaires généraux

La mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.
Le ratio fut respecté lors de la visite.

Lors de l'inspection de surveillance, la mentor en assurance, la qualité a été en mesure de vérifier l'aire de jeu extérieure et le matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure.

Durant l'inspection de surveillance, la mentor en assurance de la qualité à observer les enfants jouer libre a l'intérieure , manger la collation et jouer a l'extérieure.

Lors de l'inspection de surveillance la mentor en assurance la qualité à remarquer un enfant entrer dans la salle

Commentaires généraux

de toilette pour se laver les mains pendant qu'il avait déjà un autre enfant dans la salle de toilette qui utilisait la toilette. La mentor en assurance de la qualité a entendu l'enfant qui occupait déjà la toilette dire à l'autre enfant qu'il utilisait déjà la toilette et lui a demandé de sortir, la mentor en assurance de la qualité à observer l'enfant qui voulait laver ses mains , entrer pareille dans la salle de toilette et fermer la porte. La mentor en assurance de la qualité a eu une discussion avec l'exploitante face a cette situation pour faire le rappel que chaque enfant a le droit d'utiliser la salle de toilette en privé.

La mentor en assurance de la qualité et la l'exploitante ont aussi eu une discussion concernant les transitions. L'exploitante a mentionné à la mentor en assurance de la qualité que les transitions étaient un défi. L'exploitante confirme a la mentor en assurance de la qualité avoir reçu quelque visite de l'agente pédagogique pour lui donner quelque trucs , l'exploitante explique a la mentor en assurance de la qualité que les transitions sont encore un défis et demande pour des suggestions. La mentor en assurance de la qualité a donner quelque suggestion a l'exploitante.

Une discussion a aussi eu lieu concernant démontrer les bonnes habitudes aux enfants pendant qu'ils sont à la garderie. La mentor en assurance de la qualité a mentionné a l'exploitante avoir eu observé un enfant se sécher les mains avec du papier essuie-tout et au lieu de le placer dans la poubelle, l'enfant simplement lancer le papier essuie-tout directement sur le plancher avec la poubelle autour du poêle a bois. La mentor en assurance de la qualité mentionne à l'exploitante que les enfants peuvent aussi être responsable de maintenir l'air de jeu intérieur propre.

original signé par
Stephanie Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 juin 2024

Date

original signé par
Carole Melanson

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 juin 2024

Date